

Qu'est-ce-que les collectivités doivent et peuvent faire pour la reconquête de la qualité de l'air ?



Sur les 25 défis que le projet de PPA doit relever d'ici 2020, 17 défis et leurs 35 actions impliquent directement ou indirectement les collectivités territoriales



DÉFIS DU PPA

- IND2- Réduire les émissions de particules des installations de combustion à la biomasse et des installations de co-incinération de CSR
- IND3- Réduire les émissions de NOx issues des installations d'incinération d'ordures ménagères ou de co-incinération de CSR
- IND4- Réduire les émissions de NOx des installations de combustion de biomasse (2-100MW) et des installations de co-incinération de CSR
- REST3- Elaborer une charte chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur
- TRA1- Elaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public
- TRA3- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme
- TRA6- Accompagner le développement et l'usage des véhicules à faibles émissions
- TRA8- Favoriser l'usage de modes de transports actifs
- AC- Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air
- MU- Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution

CE QUE LES COLLECTIVITÉS DOIVENT FAIRE

- Respecter ou faire respecter les valeurs limites imposées aux installations de combustion qu'elles exploitent ou font exploiter par délégation de service public
- Respecter ou faire respecter les valeurs limites imposées aux installations de combustion qu'elles exploitent ou font exploiter par délégation de service public
- Respecter ou faire respecter les valeurs limites imposées aux installations de combustion qu'elles exploitent ou font exploiter par délégation de service public
- Effectuer des contrôles lors des phases de construction d'ouvrages publics.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité sur les sites de plus de 100 agents
- Pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, réaliser un PCAET
- Prendre en compte les enjeux du PPA dans les documents de planification (PLU, PLUI, PDU, SCOT, etc...)
- Lors du renouvellement de tout parc de plus de 20 véhicules, acquérir au moins 20 % de véhicules à faibles émissions
- Prendre en compte les enjeux du PPA dans les documents de planification (PLU, PLUI, PDU, PCAET, SCOT, etc...).
- Faire appliquer l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts
- Mettre en place les mesures d'urgence définies dans l'arrêté inter-préfectoral relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution.

OBJECTIF
 Lors de la réunion du PPA Ile-de-France, les collectivités ont fait remonter le besoin de pouvoir porter le sujet de la qualité de l'air de manière concertée sur l'ensemble du territoire régional, afin de pouvoir mettre en œuvre des actions coordonnées entre les différents échelons territoriaux et que ce sujet soit abordé par chacun des acteurs concernés (citoyens, élus, entreprises, associations).
 La construction d'une vision commune implique notamment pour les collectivités (en cohérence avec les instances existantes et les dynamiques nées sur les territoires en faveur de la qualité de l'air), d'avoir :

- une instance de coordination des politiques des collectivités franciliennes en faveur de la qualité de l'air, en vue de leur ambition de rassembler des élus
- une instance de partage de compétences de chacun. Cette instance a pour ambition de rassembler des élus
- et de réalisations de actions, des bonnes pratiques favorisant le passage à l'action des collectivités en faveur de la qualité de l'air.

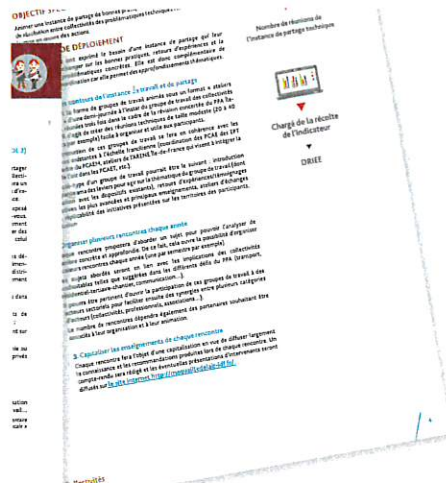
Ces deux instances sont complémentaires et font chacune l'objet d'une fiche action. Leurs contours respectifs seront précisés dans un premier temps notamment par les instances existantes et seront notamment lesquelles elles pourraient s'appuyer.
 Ces instances devront non seulement permettre un suivi et des échanges relatifs aux défis et actions sectoriels mais aussi dans le PPA, mais également s'inscrire dans une dynamique continue pour favoriser l'émergence de nouvelles actions innovantes en faveur de la qualité de l'air.
 La prise en compte des enjeux de qualité de l'air dans les documents d'orientation et programmes d'actions locaux (plan climat air énergie en particulier, Agenda 21, plans locaux de déplacements et politiques de mobilité, PLU (U), autres documents publics pour la mise en œuvre d'actions et l'accompagnement des services et opérateurs de l'Etat et concrets, constituent des priorités.
 Le suivi et l'évaluation des actions mises en place seront également des axes importants à développer.

POUR RELEVÉR CE DÉFI, TROIS ACTIONS SONT ENVISAGÉES

- 1 Définition et mise en place d'une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des actions « qualité de l'air » relevant des collectivités franciliennes.
- 2 Définition et mise en place d'une instance régionale de partage technique entre collectivités.
- 3 Expérimentation et essai de systèmes d'agriculture territorialisés.

PUBLICS CONCERNÉS
 Services de l'Etat, Collectivités, Opérateurs de l'Etat

Collectivités
 Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air



Collectivités

Région

Actions citoyennes

Mesures d'urgence

DÉFIS DU PPA

CE QUE LES COLLECTIVITÉS PEUVENT FAIRE

REST1- Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois

Répondre à l'appel à projets Fonds Air-Bois de l'ADEME
Diffuser le kit de communication relatif au chauffage au bois disponible sur www.maqualitedelair-idf.fr

REST2- Elaborer une charte bois énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques

Diffuser la charte finalisée auprès des professionnels locaux

REST3- Elaborer une charte chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur

Intégrer des dispositions de préservation de la qualité de l'air dans les chantiers dans leurs marchés publics (voir fiche action)
Diffuser la charte finalisée auprès des professionnels

TRA3- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme

Réaliser un plan local de déplacements (voir guide du STIF)
Améliorer la gestion des carrefours pour fluidifier le trafic
Encourager les horaires décalés pour limiter les congestions en heures de pointe (écoles, établissements publics, entreprises, ..)
Utiliser la planification pour éloigner les populations sensibles des sources de polluants en particules et oxydes d'azote
Prévoir des lieux de chalandise pour favoriser une logistique urbaine moins émettrice de polluants

TRA4- Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Ile-de-France

Mettre en place une ZCR en concertation avec les collectivités voisines
Mettre en place un dispositif d'aide au renouvellement des véhicules

TRA5- Favoriser le covoiturage en Ile-de-France

Construire des aires de covoiturage
Prendre en compte le covoiturage dans le plan de mobilité
Mettre en place une plateforme de mise en relation de conducteurs pour les administrés

TRA6- Accompagner le développement et l'usage des véhicules à faibles émissions

Mettre en place un dispositif d'aide au renouvellement des véhicules
Relayer auprès des PME la plateforme de groupement de commandes
Mettre en place une tarification de stationnement différenciée selon la classe Crit'air des véhicules
Développer un réseau de stations GNV et bornes électriques de recharge lente

TRA7- Favoriser une logistique plus respectueuse de l'environnement

Prendre en compte la logistique urbaine dans le PLU
Inciter les commerçants locaux à utiliser une logistique du dernier kilomètre vertueuse

TRA8- Favoriser l'usage de modes de transports actifs

Mettre en place les aménagements nécessaires pour la marche et le vélo (entretien, éclairage, sécurisation, points de rupture, ...)
Mettre en place des stationnements vélo sécurisés
Mettre en place des pédibus

AC- Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air

Diffuser les 10 bons gestes (papier, événementiel, ...)

COL- Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air

Coordonner les actions entreprises avec les collectivités voisines

REG- Mettre en œuvre le plan « Changeons d'Air » du Conseil régional

Contribuer à la mise en œuvre du plan en lien avec le Conseil régional

MU- Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution

Diffuser les informations sur la qualité de l'air et les recommandations sanitaires lors des pics de pollution